

COMMUNE DE LAVEISSIERE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ CONJOINT

portant réglementation temporaire de la circulation.

Route Départementale n° 139 (Hors agglomération)
Travaux d'assainissement

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Le Maire de Laveissière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-0892 du 2 avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la demande de l'entreprise ROGER MARTIN,

Vu les avis favorables de la DIR Massif Central et du Service des Transports,

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le Maire de Laveissière et du Coordonnateur Territorial de Saint-Flour,

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Du 16 juin 2025 au 17 juin 2025 la Route Départementale n° 139 sera fermée à la circulation entre la RN 122 et Chambeuil.

ARTICLE 2

L'ensemble du trafic (sauf aux véhicules de plus de 19 tonnes de PTAC) sera dévié dans les deux sens de circulation par la route communale de Fraisse-Bas et par la RN 122

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal
- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal
- M. le Maire de Laveissière
- M. le Directeur de l'entreprise ROGER MARTIN

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

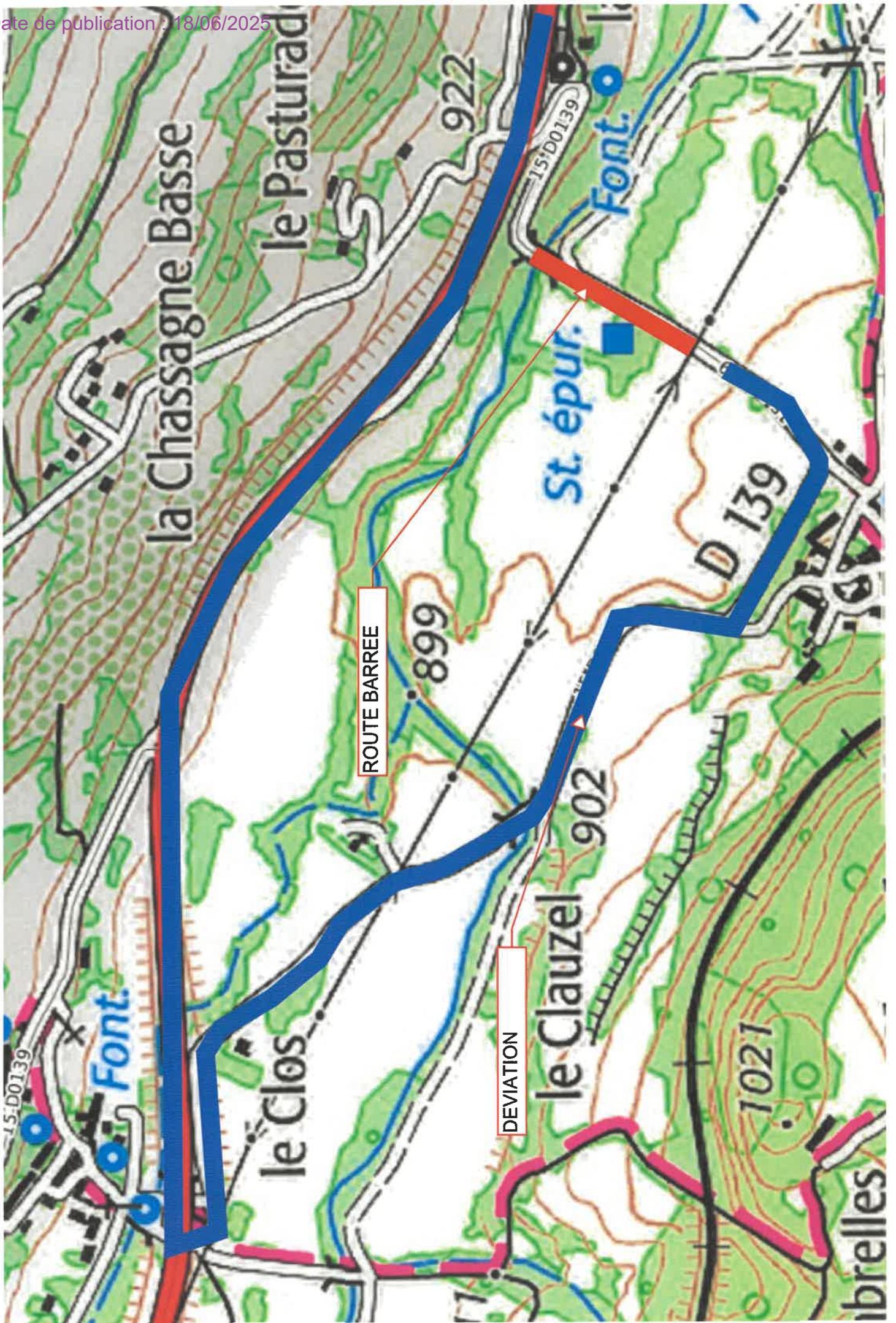
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Laveissière., le 11 JUIN 2025
Le Maire,



Aurillac, le 17 JUIN 2025
Pour le Président du conseil départemental du Cantal
et par délégation
Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE



Murat, le 12/06/2025

District Centre

CEI de Murat

Horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h30

Tél. : 04.71.60.61.80

Affaire suivie par : Anne GILLES

anne.gilles@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 06 98 44 97 28

Monsieur Canal,

Objet de la demande :

Avis sur déviation du trafic de la RD 139 sur la RN 122 du PR 96+270 à 97+489.

Dates :

Lundi 16 juin au mardi 17 juin 2025.

Commune(s) :

Laveissière en et hors agglomération

Motifs de l'arrêté :

Fermeture de la RD n°139 pour des travaux d'assainissement, dans le bourg de Chambeuil, par l'entreprise Roger Martin.

Avis :

Favorable.

Pas de travaux programmés sur la RN122 hormis travaux d'entretien courant.

Pour le Président de la région AURA et par délégation,
Pour le Directeur Interdépartemental des Routes Massif Central,
Pour le chef du District Centre,
La cheffe du CEI de Murat.

Anne
GILLES
anne.gilles

Signature
numérique de Anne
GILLES anne.gilles
Date : 2025.06.12
19:25:59 +02'00'

TR: déviation Chambeuil



Patrick Canal

ven. 13/06, 15:59

Jean-Claude Tournier ✕

🔗 Répondre à tous | ⌵

Voici l'avis des transports pour la déviation de Chambeuil

De : RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>

Envoyé : jeudi 12 juin 2025 07:54

À : Patrick Canal <PCanal@cantal.fr>

Objet : RE: déviation Chambeuil

Bonjour

Nous ne sommes pas concernés

Bonne réception

Jean Marie Richard

gestionnaire technique exploitation

Service antenne du Cantal

Direction adjointe territoire Auvergne

Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires

Tél. : 04 73 30 16 98 M 06 69 27 91 79



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Antenne des transports du Cantal

28 avenue Gambetta

15015 AURILLAC CEDEX

Accueil physique :

12 rue Marie-Maurel

15000 AURILLAC



Un numéro unique
pour organiser
mon trajet

04 8000 7000

laregionvoustransporte.fr

Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30
et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



auvergnerhonealpes.fr



De : Patrick Canal <PCanal@cantal.fr>

Envoyé : mercredi 11 juin 2025 16:12

À : GILLES Anne (Chef de CEI) - DIRMC/DC/Territoire Cantal-Lot-Lozère/CEI de Murat

<anne.gilles@developpement-durable.gouv.fr>; transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; RICHARD

Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François

<Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>

Objet : déviation Chambeuil

Bonjour,

Pour votre information et pour vos observations éventuelles,

Bonne journée



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poinds lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poinds lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poinds lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Déviations par RN 122 (Grange Gauth - Fuisse-bas) puis D 139 route du Clauzel et sous inverse.

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : _____ Prénom : _____
Dénomination : _____ Représenté par : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal Localité : _____ Pays : _____
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : _____@_____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à ... Le : *11 06 2025*

Nom : *PEATOUSSEY* Prénom : *Benoit* Qualité : *Conducteur Tr*



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

 Nom : Entreprise ROGER MARTIN Prénom : _____
 Dénomination : _____ Représenté par : Benoit PRATOUSSY
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : ROUTE DU UDRAN
 Code postal 15300 Localité : USSEL Pays : _____
 Téléphone 06 88 75 88 83 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : benoit.pratoussy @ rogermartin.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

 Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 139 Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 14 + 654 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Route de Chambeuil
 Code postal 15300 Localité : LAVEISSIERE

Nature et date des travaux

 Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : 24-0853 du 08/04/24
 Description des travaux : Tranchée pour passage canalisations voisines
 Date prévue de début des travaux : 16 06 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

 Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 Date de début de réglementation : 16 06 2025
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Par feux tricolores Manuellement
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) : 2



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL

Communique :

ROUTE DEPARTEMENTALE N° 139

COMMUNE DE LAVEISSIERE

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La Route Départementale n°139 sera interdite à la circulation entre la RN122 et Le village de Chambeuil du Lundi 16 juin jusqu'au mardi 17 juin 2025 inclus pour effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement.

L'ensemble des véhicules de PTAC < 19 tonnes sera dévié dans les deux sens par :

- La RN122 et la Vc reliant la RN122 à Chambeuil via Le Clauzel